



HURIGNY

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Séance du 1^{er} février 2023 à 20 heures.

- * Nombre de conseillers en exercice : 19
- * Présents à la séance : 18
- * Date de la convocation : 24 janvier 2023
- * Affichage de la convocation : 24 janvier 2023

Etaient présents : DEYNOUX Dominique, VALLET Philippe, MAILLET Françoise, MARINELLO Serge, RAMBAUD Géraldine, COILLARD Daniel, BAUDET Sandra, BEAUCHAMP Florent, CAYRIER-LANDRÉ Nathalie, DEKYNDT Maud, KLÉMENT Olivier, LEMAITRE Emmanuelle, MACEDO José Luis, PHILIBERT Pascal, RAFFIN Nadège, RATIVET Aurélie, ROZIER Nathalie, VOUILLON Daniel.

Etait excusé : MORNAND Pierre (qui a donné pouvoir à COILLARD Daniel).

Etait absent : ./.

A l'unanimité, le compte rendu de la séance du 7 décembre 2022 est approuvé.

Vu le Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Florent BEAUCHAMP secrétaire de séance.

Extension de la bibliothèque et de la mairie – demande de subvention au titre de la DETR 2023 :

Considérant le projet d'extension de la bibliothèque municipale et de la mairie, dont le coût est estimé à 160 950 € HT, une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux est déposée auprès des services de la Préfecture de Saône-et-Loire pour le financement de ce projet.

Chèque-arbre 71 :

Afin de financer des plantations de nouveaux arbres dans le parc du château, une subvention est sollicitée auprès du Département de Saône-et-Loire au titre du dispositif chèque-arbre 71, qui soutient la plantation d'arbres et arbustes.

ONF – inscription à l'état d'assiette de la parcelle HSF :

Suite à la demande des services de l'ONF, une parcelle est inscrite à l'état d'assiette destinée à l'affouage pour l'année 2023.

Approbation du rapport de la CLECT de MBA :

Suite à la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération relative au transfert de la compétence supplémentaire « Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le Schéma directeur de la randonnée de MBA », le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant l'évaluation des charges transférées relatives à cette compétence supplémentaire est validé.

Subvention au Football Club :

Considérant l'aide apportée lors de la cérémonie des vœux du maire, qui s'est déroulée le 6 janvier 2023, une subvention exceptionnelle de 300 € est attribuée au Football Club d'HURIGNY.

Informations diverses :

L'Agence de développement touristique et de promotion du territoire de Saône-et-Loire a attribué à la Commune d'Hurigny le 1er prix du décor de Noël 2022 dans la catégorie des communes de plus de 1 000 habitants, parmi les 19 candidats en lice. Le maire a souligné la qualité du travail accompli et a félicité toute l'équipe pour sa contribution à l'embellissement de la commune.

Suite à la demande du Conseil communal des enfants, des nichoirs seront installés dans les arbres du parc du château et à proximité des écoles.